

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général,  
par délégation,  
LUDOVIC LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-3-14  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-5e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de GUEBWILLER, à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle le long de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER afin de permettre l'implantation de « Points Bleus » (aires de services pour camping-cars);
- pour l'opération de LAUTENBACH, à signer le procès-verbal de transfert de gestion portant déclassement de la RD 40 entre la RD 429 (rue de la Vallée) et la RD 40 I (rue de Colmar) du domaine public départemental dans le domaine public communal.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER